

## Fiche récapitulative

**Bloc de compétences : CPN74B30 | Bloc Psychologie : Conduire un accompagnement individuel et collectif en psychologie du travail/clinique travail**



**255**

Total d'heures d'enseignement

### Présentation

Formez-vous dans votre domaine de prédilection. Obtenez ce bloc de compétence finançable avec votre CPF.

#### Mentions officielles :

Intitulé officiel : Soutenir les collectifs de travail

Code RNCP : RNCP34937BC03

#### Taux de réussite :

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite

### Objectifs : aptitudes et compétences

#### Objectifs :

Evaluer les conditions pratiques et théoriques de l'intervention en clinique du travail dans le cadre de méthodologies d'action auprès des collectifs pour transformer les situations de travail.

- Proposer un dispositif d'analyse du travail en fonction de la commande ;
- Animer des groupes de travail sur l'analyse du travail ;
- Engager des dynamiques subjectives individuelles et collectives sur les questions du travail ;
- Analyser les situations de travail et accompagner les professionnels de l'entreprise dans la recherche de solutions ;
- Proposer des actions de formation.

#### Compétences :

- Réaliser un premier entretien clinique individuel avec les salariés en situation de difficulté au travail afin d'établir un diagnostic, d'évaluer les risques psychopathologiques du travail et déterminer le type de suivi à envisager
- Identifier les professionnels à mobiliser (médecin du travail, psychiatre, services de santé au travail) pour assurer l'accompagnement et le suivi des salariés en situation de difficulté au travail.
- Mener des entretiens de suivi clinique en utilisant la méthodologie d'écoute active et non directive afin de soutenir le salarié en difficulté.
- Travailler avec les professionnels des services de santé (et éventuellement avec le management) pour comprendre la situation de travail et les difficultés rencontrées par les salariés afin de recueillir l'avis de l'organisation sur le salarié en souffrance.
- Coconstruire avec le salarié en souffrance les aménagements et évolution qui peut relever de l'adaptation de son activité professionnelle, la redéfinition de son projet professionnel et/ ou son positionnement fonctionnel au sein de l'organisation.
- Co-élaborer avec la direction de l'organisation les modalités de prise en charge des salariés en souffrance.
- Concevoir avec les services RH et de santé au travail des dispositifs de maintien ou de retour à l'emploi (épuisement professionnel, décompensation psychique, dissociation, trauma maladie) reposant sur un accompagnement collectif et l'aménagement potentiel de son environnement de travail.
- Organiser des sessions de travail régulières avec les IPRP (intervenants en prévention des risques professionnels), médecins du travail, infirmiers, ergonomes et assistants sociaux, afin de promouvoir une approche de la santé au travail prenant en compte les dynamiques subjectives au travail (sens au travail, valeurs, rapport histoire personnelle et professionnelle, éthique, couts et

bénéfices psychologiques).

- Mettre en oeuvre des actions de médiation basées sur la co-analyse des situations de tension (par l'écoute active, la régulation des échanges, la neutralité bienveillante, l'étude de cas conflits) en vue d'instaurer un dialogue direct sur le travail entre les parties concernées (salariés en conflit, hiérarchie, entourage professionnel).
- Analyser les résultats des actions de médiation conduites sur les situations et relations de travail afin de rédiger un rapport d'intervention exposant les axes de résolution de ces conflits au travail.
- Identifier les activités et compétences des professionnels en transition en mobilisant les méthodes d'analyse clinique du travail afin d'optimiser l'accompagnement du salarié en reconversion ou évolution professionnelle.
- Identifier les compétences des individus et leur adéquation au profil de poste en mobilisant les outils et techniques d'évaluation psychotechniques dont l'usage est réservé au psychologues diplômés (questionnaires certifiés, test étalonnées, outils robustes).
- Réaliser les bilans de compétences en déterminant avec le demandeur les différentes étapes et démarches de l'accompagnement professionnel dans le respect règles éthiques et déontologiques du métier de psychologue.
- Réaliser l'accompagnement individuel ou collectif des transitions et mobilités professionnelles dans le cadre des dispositifs de validation d'expériences (VAE, VAP, VES)

## Prérequis

Avoir validé le bloc 1 et 2

Tout public ayant validé les blocs de compétences 1 et 2 du titre Psychologue du travail

## Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Unités Obligatoires

- Psychologie du langage et clinique du dialogue (PST108)
- Clinique de l'expérience professionnelle : formation pratique (PST116)
- Textes et théories en psychologie du travail (PST117)

## Modalités

Rapport d'expérience et présentation orale.

## Tarif

<b>Avec mon CPF</b>	2.550 €
<b>Mon employeur finance</b>	5.100 €
<b>Pôle Emploi finance</b>	2.550 €
<b>Je finance avec le co-financement Région</b>	Salarié : 780 €
<b>Je finance avec le co-financement Région</b>	Demandeur d'emploi : 624 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page Financer mon projet formation [open\\_in\\_new](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

## Blocs de compétences

Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences sur ce diplôme.

## Suites de parcours : poursuites d'études possibles

La capitalisation des blocs de compétences composant la certification CPN7400A open\_in\_new Psychologue du travail, permet l'acquisition de la certification. L'accès à chaque bloc se fait sur la base de prérequis spécifiques à chacun.

## Passerelles : lien entre certifications

Ce bloc de compétences est issu du titre RNCP Niveau 7 Psychologue du travail (CPN7400A open\_in\_new)

## Débouchés - Métiers visés

Débouchés :

Le psychologue du travail peut prendre les appellations suivantes :

- Consultant en cabinet d'expertise
- Consultant en risques psychosociaux
- Psychologue consultant en santé au travail
- Intervenant en prévention des risques professionnels
- Consultant en conduite du changement